

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
31 Mars 2017**

**OBJET** : Programme d'accompagnement des risques industriels (PARI) sur le site Arkema de Saint-Menet à Marseille : approbation d'un avenant à la convention de financement et d'utilisation des aides.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'avenant, joint au rapport, à la convention de financement et d'utilisation des aides du Programme d'Accompagnement des Risques Industriels (PARI) du site Arkema de Saint-Menet à Marseille, prolongeant sa durée d'une année supplémentaire,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée